

## UN GOUVERNEMENT À LA DÉRIVE

**Le mépris** n'est pas seulement le titre d'un film célèbre, c'est aussi la posture de nos gouvernants. Nous savions déjà que sans Rolex à cinquante ans, on est un raté, et que les pauvres n'ont pas de dents. Depuis peu, nous savons grâce à E. Macron que « *La meilleure façon de se payer un costard, c'est de travailler* ». Et bien sûr, comme son costard est très cher, c'est qu'il travaille très dur : « *la vie d'un entrepreneur est plus dure que celle d'un salarié* », avait-il confié en janvier... Il a durement gagné ses premiers millions, grâce à son activité d'intermédiaire chez Rothschild lors du rachat par Nestlé de la branche alimentaire de Pfizer au prix fort. Rachat qui s'est traduit par de nombreux plans sociaux pour renflouer les caisses du géant, mais Macron ne voit sans doute aucun lien entre son activité de banquier et la hausse du chômage...

**La surdit ** de ce gouvernement face aux nombreuses critiques concernant la r forme coll ge trouve son prolongement dans la loi travail. Le premier ministre a affirm  qu'il irait « *jusqu'au bout* ». D s le d part, le gouvernement a jou  le pourrissement, sans voir que cette loi a d clench  un mouvement social in dit : une p tition qui recueille 1,5 millions de signatures en une semaine, une vague sur les r seaux sociaux de « *on vaut mieux que  a* », des « *nuits debout* » dans de nombreuses villes de France, des journ es de gr ves et de manifestations qui s'encha nent et ne faiblissent pas. Car au travers de la contestation de la loi, c'est toute la souffrance du monde du travail qui s'exprime.

**La violence** est in vitablement au bout de la voie emprunt e par le gouvernement pour imposer ses projets. Utilisation du 49-3, prolongation de l' tat d'urgence, assignations   r sidence sans raison valable, nombreux bless s pendant les manifestations... des d rapages sont   craindre dans les semaines qui viennent. Si la situation est loin d' tre aussi dure dans l' ducation (mais nous n'avons pas les moyens de bloquer des raffineries !), le positionnement est bien le m me : obliger les coll gues   appliquer une r forme dont ils ne veulent pas en mena ant, humiliant, punissant de fa on abusive (retraits sur salaires, baisse de note, etc).

**La solidarit  et la r sistance** sont les seules r ponses possibles   une telle politique.

Nathalie Faivre

### Sommaire

�dito	p.1
Mise en place de la r�forme du coll�ge	p.2
Nouveau DNB R�forme coll�ge et Vie Scolaire	p.3
Loi travail	p.4

Mensuel de la section acad mique  
19 avenue Edouard Droz - 25000 Besan on  
ISSN0399 774x CPPAP 0920 S 05578  
Tel. : 03 81 47 47 90 Fax : 03 81 47 47 91  
courriel : s3bes@snes.edu  
Site : www.besancon.snes.edu

Directeur de la publication : Isabelle GUILLAUME  
Conception, r alisation par IMC - Besan on



## Mise en place de la réforme collège : analyse et perspectives

La section académique a lancé une enquête en ligne pour recueillir des informations sur la manière dont la réforme se met en place dans les collèges franc-comtois. Malgré les relances, nous n'avons recueilli de réponses que d'une vingtaine d'établissements.

Le peu de réponses ne permet pas d'avoir une cartographie précise de la mise en place de la réforme mais permet néanmoins de mettre au jour de grandes tendances. Par ailleurs, le faible retour peut également confirmer l'abattement et la résignation qui ressortent de la plupart des réponses.

### État d'esprit.

En effet, s'il apparaît que la majorité des collègues restent opposés à cette réforme, à l'heure actuelle, la résignation et l'inquiétude dominent dans les établissements. Elles sont accentuées par les clivages et les tensions qui se développent au sein des équipes tant au niveau des moyens que de l'organisation pédagogique à venir (EPI, AP).

### Mise en place et pressions diverses.

La mise en place de la réforme n'est pas uniforme dans l'académie. Plus de la moitié des réponses font état de « pressions » plus ou moins fortes, notamment sur la question des EPI. Dans certains établissements, conseils pédagogiques et CA ont abordé la réforme. Toutefois, dans quelques cas, ces mêmes instances ne semblent pas avoir été consultées.

Au vu des réponses, les dotations des collèges apparaissent au mieux constantes, parfois en diminution. Ces divers éléments montrent une réalité bien différente de celle décrite par la communication ministérielle puisque l'autonomie et les « marges » tant vantées se révèlent de fait bien contraintes. Par ailleurs, l'improvisation semble de mise et la plupart des chefs d'établissements naviguent à vue.

Le Titanic coule mais l'orchestre continue à jouer !

### L'enseignement des sciences et de la technologie (EST), le début de la mise à mort des disciplines ?

La mise en place de cet enseignement se fait de manière différenciée suivant les établissements. Ici, l'horaire de 4 heures est réparti sur 3 enseignants de disciplines différentes, là une des disciplines est enseignée par deux enseignants qui ne sont pas dans leur discipline. Ailleurs, c'est un même enseignant qui assure la totalité de l'enseignement. Ces différentes modalités de mise en œuvre mettent clairement à mal les disciplines et les enseignants concernés, générant une dévalorisation et une vraie perte du sens de leur travail. A quand le professeur de « langues » qui assurerait un enseignement allant du français à l'espagnol en passant par l'allemand et l'anglais ?

### Perte de repères.

La quasi-totalité des collègues ont répondu que cette réforme impactait le sens donné à leur travail. Surcharge de travail, absence de maîtrise du contenu, dénaturation, recul de la liberté pédagogique, injonctions contradictoires, démoralisation, sont des

termes négatifs qui reviennent plusieurs fois dans les réponses. Cette dimension doit être prise en compte car ces effets seront dévastateurs à court ou moyen terme. Tout ne va pas bien, madame la ministre !

### Formations indigentes.

Deux questions étaient posées sur les formations et le sentiment des collègues vis-à-vis de la réforme. Dans les deux cas, à une quasi-unanimité, les collègues n'ont pas été satisfaits des réponses apportées par les formations d'établissements ou disciplinaires.

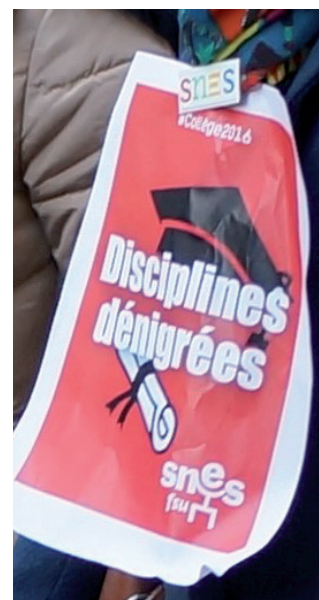
Du vide, du vent, rien de concret, ils nous rassurent, flou, inutile, confusion totale... Ce sont des mots qui, au-delà des discours officiels sur l'important plan de formation, révèlent bien l'impréparation, la précipitation et le manque de contenu des formations délivrées par des formateurs et des IPR qui maîtrisent parfois difficilement les contenus qu'ils sont censés vendre, pardon, transmettre !

### Poursuivre la lutte et se défendre.

Nous ne reviendrons pas sur l'année qui vient de s'écouler et l'échec de la mobilisation. Chacun doit prendre ses responsabilités et les assumer.

La réforme se met en place et le SNES-FSU continuera à la combattre en demandant un autre projet pour le collège. Toutefois, c'est maintenant dans chaque établissement, chaque discipline, chaque équipe qu'il faut se serrer les coudes afin de construire du collectif pour organiser la réflexion et la résistance dès la rentrée prochaine.

Dans ce cadre, après celui qui a réuni plus de 100 personnes en novembre 2015, le SNES-FSU organise un nouveau stage « PRÉPARATION DE LA RENTRÉE 2016 : ANTICIPER, RÉSISTER AUX PRESSIONS », le 30 juin prochain.



David Caillet,  
Sylviane Gutierrez,  
Laurent Lecuyer

## Nouveau DNB : Tout ça pour ça ....

La note de service n° 2016-063 du 6-4-2016, a précisé les modalités des épreuves écrites en complément de l'évaluation de la maîtrise du « nouveau socle ».

### Le nouveau DNB 2017 comporte deux épreuves écrites :

- l'une porte sur un « **pôle scientifique** » regroupant mathématiques, physique-chimie, SVT et Technologie, pour une durée totale de 3 h. Le sujet de cette première épreuve comporte obligatoirement au moins un exercice d'algorithmique ou de programmation sur l'ensemble des exercices ;

- l'autre regroupe le français, l'histoire géo et l'EMC sur une durée de 5 h, comprenant une partie compréhension, analyse et interprétation de documents historiques, géographiques, artistiques ou littéraires ou EMC. Une seconde partie évalue la capacité à rédiger un texte long, la maîtrise de la langue, l'orthographe.

**A l'intérieur des deux pôles, les sujets sont censés avoir un lien entre eux.** Mais si, dans le sujet 0 du pôle sciences, cela semble bien être le cas – des exercices sur le temps et la distance de freinage d'un véhicule -, dans le pôle Français-Histoire-Géo, les liens sont ténus voire artificiels – la ville, qui ressort du programme de 4e. L'interdisciplinarité n'est donc que de façade, en réalité les élèves traitent les disciplines séparément. Les différentes parties de l'épreuve de français n'apportent rien de nouveau aux contours actuels de l'épreuve.

Les consignes d'évaluation, très floues, font craindre des consignes de corrections très locales plus que bienveillantes et déconnectées des exigences de fin de collège. En effet, l'écart important entre les acquis des élèves à l'issue du collège et ceux qui sont attendus à l'entrée en 2de reste intact. Le nouveau brevet ne règle rien.

**Le DNB comporte également une épreuve orale : soutenance d'un projet** mené au cours des EPI ou dans le cadre de l'un des parcours éducatifs (parcours Avenir, citoyen, d'éducation artistique et culturelle) qu'il a suivis, épreuve qui doit évaluer, non le projet lui-même, mais la capacité de l'élève à « exposer sa démarche, les compétences et connaissances qu'il a acquises grâce à ce projet, notamment dans les domaines 1, 2, 3 du socle commun ». On peut imaginer les difficultés qu'auront certains élèves à comprendre les objectifs de cette épreuve et à expliciter leurs acquis....

Bref, sous des couleurs de rénovation ambitieuse de l'épreuve, on a affaire à une usine à gaz redoutable. Ne nous y trompons pas : les examens sont prescripteurs de nos pratiques. Il s'agit donc bien là d'un moyen d'imposer une primauté des compétences via l'évaluation des élèves.

Laure Flamand, Brigitte Vuitton

## Réforme collège et Vie Scolaire : la grande inquiétude !

La réforme du collège pour laquelle les DHG ont été attribuées par les DSDEN prévoit un nombre de cours ne pouvant pas excéder 6 heures par jour. Or, dans une majorité de communes les transports scolaires sont cadrés sur l'ensemble des établissements (écoles, collèges, lycées) et ne pourront donc pas s'adapter aux nouveaux horaires des collèges. **De ce fait les élèves resteront à la charge des établissements pendant leurs heures de libertés. Plusieurs problèmes se posent : dans quels lieux se fera la prise en charge ? Avec quel encadrement ? Quelle organisation ? Quelles activités pédagogiques et éducatives ? Et surtout quels moyens ?**

Force est de constater qu'à ce jour **l'administration très embarrassée n'a aucune réponse à fournir à ces questions** car elle n'a absolument pas anticipé le problème. Prenons l'exemple de ce collègue CPE dans un collège qui compte 15 classes (400 élèves) et qui ne sait toujours pas comment il va gérer avec une dotation de 4 AED les 120 heures engendrées par la réforme et durant lesquelles les 15 classes seront dans l'établissement sans avoir cours ! A ces 120 heures s'ajoutent les heures d'études classiques ainsi que la pause méridienne cadrée nationalement à 1h30.

Mais comme le soutient l'inspection Vie Scolaire : « Tout n'est qu'une question d'organisation ».... **Contrairement à ce propos entendu lors des journées de formations disciplinaires CPE/DOC, le SNES pense que cette situation est un argument supplémentaire qui prouve que cette réforme n'est pas souhaitable !** A défaut d'un encadrement adapté, nous craignons la multiplication des actes d'incivilité d'une part, et le risque est bien trop grand de voir se multiplier les difficultés professionnelles des personnels de la Vie Scolaire d'autre part.

**Nous ne pouvons toujours pas accepter la mise en place de cette réforme qui en plus de ne pas répondre aux attentes éducatives et pédagogiques d'aujourd'hui n'a absolument pas anticipé les conséquences sur les vies scolaires !**

Jean-Marc Delcourt, Nesrine Kattoum, pour la catégorie CPE



## Visite de la Ministre du Travail à Besançon

Myriam El Khomri est venue à l'inauguration de l'école de Thierry Marx à Besançon. Bilan d'une visite.

De mauvaises langues diront qu'inaugurer une école de la seconde chance est la moindre des choses dans un pays où le système scolaire a bien du mal à en donner une première à tous les élèves...

Des esprits mal tournés verront une provocation à une telle visite dans les locaux historiques de Lip, lieu emblématique de lutte pour le maintien de l'emploi et de la production dans la France des années 70, alors que la ministre défend une loi de destruction du droit du travail...



Les caustiques et les chagrins auront calculé combien un tel déplacement coûte au contribuable : 8 cars de CRS équipés jusqu'aux dents pour à peine 300 manifestants plutôt bon enfant, une nuée d'auxiliaires zélés (presque tous de sexe masculin et en costume), le PS local au complet...

Les représentants de l'intersyndicale, eux, ont bien apprécié de se voir griller la politesse par une délégation CFTD pro loi travail ! Ils ont bien aimé l'explication de texte de la ministre, qui a supposé qu'ils n'avaient pas lu le bon. Les représentants FSU se sont sentis particulièrement à l'aise devant les formules de langage apprises par coeur et répétées, comme au ministère de l'éducation. En sortant de la salle, ils se sont sentis confortés dans leur analyse première : **SANS MOBILISATION MASSIVE IL N'Y AURA PAS DE RETRAIT DE CETTE LOI.**

Nathalie Faivre

## Loi El Khomri : Public-Privé, tous concernés !

S'il est vrai que le code du travail ne s'applique pas dans l'immédiat à la fonction publique, il serait illusoire de penser qu'à terme la loi El Khomri n'aurait aucune conséquence dans la réglementation du secteur public. Bon nombre de dispositions du code de la fonction publique sont en effet inspirées du code du travail.

De ce fait si ce dernier change, cela entraînera inévitablement des conséquences sur le code de la fonction publique. Par exemple, l'ARTT et les 35 heures, dans un premier temps applicables aux salariés du privé, se sont ensuite étendus aux salariés des trois fonctions publiques.

De la même façon, il est fortement à craindre que les dispositions régressives de la nouvelle loi soient transposées aux fonctionnaires : l'accroissement du temps de travail (passage de 10 à 12 heures consécutives) ou le fractionnement du repos entre deux journées de travail ne resteront pas sans conséquence sur la durée de travail des personnels, y compris des enseignants. **Cette augmentation du temps de travail des salariés du public serait pour les présidentiables la solution providentielle au problème de recrutement, particulièrement marqué dans l'éducation nationale.**

Quant à la fameuse inversion de la hiérarchie des normes (l'accord d'entreprise primant sur l'accord de branche, primant lui-même sur le code du travail), elle se déclinera dans l'éducation nationale par la primauté du local (établissements scolaires) sur les dispositions nationales et académiques : recrutement, conditions de travail et de rémunération... établis par le chef d'établissement.

Jean-Marc Delcourt, Stéphane Grégoire, Nesrine Kattoum

### Message de votre S3

Les commissions administratives paritaires académiques (CAPA) relatives à l'accès à la hors-classe des CPE et des professeurs certifiés se tiendront pour les CPE le 14 juin et pour les professeurs certifiés le 24 juin. Nous vous invitons, si ce n'est déjà fait, à nous envoyer votre fiche syndicale à télécharger à l'adresse

<http://www.besancon.snes.edu/spip.php?article1398>

afin que nous puissions suivre au mieux votre situation.

Bulletin académique - SNES - BESANÇON  
ISSN 0399 774x - CPPAP 0920 S 05578 - 19 av. Droz - 25000 Besançon  
DISPENSÉ DE TIMBRAGE BESANÇON CTC  
DISTRIBUÉ PAR LA POSTE  
DÉPOSÉ LE 15/06/2016

**P**

**PRESSE**  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE